

**SÉANCE DU LUNDI 14 JUIN 2021**

**Nombre de conseillers**  
 - en exercice : 10  
 - Présents : 6  
 - Absents : 4  
 - Pouvoirs : 4  
     **Pour : 10**  
     **Contre : 0**  
     **Abstentions : 0**

L'an deux mil vingt-et-un et le quatorze juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

**Présents** : Mme CLÉMENT Patricia, Mme GARCIA Sandra, M. JANNIER Pascal, M. LUCOTTE Dominique, M. LÜDI Jacky, Mme PERROT Claudine.

Date de la convocation  
7 juin 2021

**Absents** : M. BROCH Gilbert, pouvoir à M. JANNIER Pascal, M. CHARLES Christian, pouvoir à M. LÜDI Jacky, Mme GILLES Céline, pouvoir à Mme GARCIA Sandra, M. ROUSSEAU Philippe, pouvoir à M. LUCOTTE Dominique.

Date d'affichage  
20 juin 2021

**Secrétaire de séance** : Il a été procédé conformément à l'article L2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Mme PERROT Claudine.

**Objet de la délibération**
**PROJET « HERCULE »**

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des documents émanant des représentants de salariés d'EDF et ENEDIS appelant les élus locaux à s'opposer au projet « HERCULE » et après en avoir délibéré, considérant que si le projet « HERCULE » voit le jour c'est un réel projet de démantèlement du service public de l'énergie pensé conjointement par le gouvernement et la commission européenne. Le démantèlement de l'entreprise intégrée EDF et l'ouverture du capital des activités Distribution et Commerce à des actionnaires privés pourraient amener à :

- une disparition des activités EDF entraînant la suppression de nombreux emplois.
- une contractualisation des usages de l'eau par une production hydro-électrique soumise aux exigences du marché.
- une nette diminution des investissements sur les réseaux faisant alors baisser la qualité de la desserte électrique pour tous les usagers.
- un allongement des temps d'intervention et de dépannage en cas de tempête, inondation et catastrophes naturelles.
- faire peser un risque sur la péréquation tarifaire qui pourrait disparaître et engendrer une augmentation du prix de l'électricité remettant en cause l'égalité d'accès à un bien de première nécessité.
- à terme, une remise en question de la propriété des réseaux de distribution d'électricité (patrimoine appartenant aux communes).

Décide à l'unanimité de se prononcer :

- pour l'arrêt immédiat du projet HERCULE,
- le bilan des 20 dernières années de démantèlement du service public de l'énergie et d'ouverture à la concurrence,
- l'égalité d'accès à l'énergie, en termes de prix comme de service, sur l'ensemble du territoire.
- la protection d'un service public qui répond efficacement aux besoins des citoyens.
- la solidarité envers les ménages les plus démunis.

22 JUIN 2021

Le Maire

Jacky LÜDI

A LA SOUS-PREFECTURE  
DE MONTBARD



Le Conseil municipal autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.